



**Festival International du Film de Nancy**  
Sélection officielle des films courts  
**Compétition Grande Région**  
**9, rue Michel Ney**  
**54000 NANCY**  
**France**  
e-mail : [contact@fifnl.com](mailto:contact@fifnl.com) tél. + 33 3 83 30 50 61

## Règlement

### 1. Définition et objet

Le 30<sup>e</sup> Festival International du Film de Nancy (FIF NANCY) aura lieu à Nancy du 20 au 29 septembre 2024.

Organisé par l'association AYE AYE VO / Festival International du Film de Nancy (AYE AYE VO / FIF Nancy), il a pour objectif de présenter des œuvres de créateurs de qualité. Pour ce faire, le festival accueille, entre autres, une sélection officielle **Grande Région** de films courts présentés en compétition.

**Les films inscrits en compétition Grande Région** sont des films produits, tournés en : Lorraine (et Région Grand Est), Grand-Duché de Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Wallonie.

La sélection est établie par un comité interne de sélection.

Auparavant, certains des films reçus pourront être soumis à un comité externe de sélection, appelé «*Séance de visionnage de présélection*», invitation publique à la présélection de films (dans le cadre de l'éducation à l'image).

### 2. Autres sélections : compétition internationale, compétition française, compétition Labo, compétition Zizzz, sélection Jeune public

Les films inscrits à la Compétition Grande Région pourront être sélectionnés pour la sélection Grande Région ou pour d'autres sections faisant partie de la sélection officielle du Festival :

- Sections compétitives : compétition internationale, compétition française pour les films français, compétition Labo (films expérimentaux), compétition Zizzz (films « décalés »), sélection Jeune public du festival de la Petite école du film court (voir paragraphe 3)

- ou non compétitives : sélection Jeune public du Festival International du Film de NANCY.

### 3. Festival de la Petite école du film court : sélection Jeune public pour les scolaires

Le Festival de la Petite école du film court est un festival à destination des scolaires organisé par l'association Aye Aye VO / Festival International du Film de Nancy. Les séances scolaires du Festival International du Film de Nancy (Festival de la Petite école du film court / 20<sup>e</sup> édition) auront lieu en septembre-octobre 2024 en France (à Vézelize et à Nancy), fin octobre – début novembre en

Macédoine du Nord. Trois séances *famille* seront également programmées lors de ce festival sur les 3 lieux mentionnés (Vézelize, Nancy et Macédoine du Nord).

Les ayants droit des films sélectionnés pour le festival de la Petite école du film court seront informés au plus tard le 8 juillet 2024.

Il sera décerné un **prix du public** pour chaque programmation :

- programmation 1 : 5 – 7 ans (Grande section de maternelle – CP)
- programmation 2 : 7 – 9 ans (CE)
- programmation 3 : 9 – 12 ans (CM – 6<sup>e</sup>)
- programmation 4 : 12 – 15 ans (5<sup>e</sup> – 3<sup>e</sup>)

Les prix ne sont pas dotés.

#### **4. Conditions d'inscription**

Peuvent participer :

les films terminés après le **30 septembre 2022**,  
la durée des films ne doit pas excéder **30 minutes**,  
les films de tous genres,  
les films tournés sur tous supports.

La participation à la sélection **est gratuite**.

**Les films publicitaires, industriels ou institutionnels et les clips vidéo ne sont pas admis.**

**Les films déjà soumis au comité de sélection ne peuvent pas être réinscrits, même dans une nouvelle version.**

Tout film non francophone devra être **sous titré en français** (si possible) ou **en anglais ou en allemand**. Un fichier de sous-titre (.srt) en français, en anglais ou en allemand peut également être joint.

Les ayants droit s'engagent à ne pas retirer leur film de la sélection au festival.

Le Festival International du Film de Nancy est adhérent à la plateforme commune d'inscription des courts aux festivals, les films doivent donc être inscrits via Internet à l'adresse suivante : [www.shortfilmdepot.com](http://www.shortfilmdepot.com)

**Seuls les fichiers téléchargés sur [www.shortfilmdepot.com](http://www.shortfilmdepot.com) seront pris en compte.**

#### **5. Inscription**

Une fiche d'inscription devra être remplie via le site d'inscription en ligne [www.shortfilmdepot.com](http://www.shortfilmdepot.com)

Les éléments suivants devront être rattachés à l'inscription en ligne :

- 1 photo du film (couleur ou noir et blanc selon le film, pas d'affiche ni de photo de l'équipe de tournage) qui pourra être utilisée sur tout support

- 1 photo du (des) réalisateur(s)
  - pour les films non francophones il est possible de joindre un fichier de sous-titre (.srt) en français ou en anglais ou en allemand.
  - un fichier vidéo téléchargé du film
- Le transfert d'un fichier vidéo de visionnement se fait par l'achat d'un timbre sur Shortfilmdepot.

Date limite d'inscription : Les films devront être inscrits au plus tard le **30 avril 2024**.

## **6. Sélection**

Tout film inscrit et retenu pour la compétition ne pourra être retiré de la sélection. Le cas échéant, le bureau de l'association se réserve le droit d'un recours en justice pour réclamer tout dédommagement jugé utile et nécessaire.

La liste des films sélectionnés sera disponible sur le site Internet du Festival au plus tard le 20 août 2024. **Tous les contacts des films inscrits seront informés par email des résultats de la sélection au plus tard le 31 juillet 2024.**

## **7. Envoi des films sélectionnés et spécificités techniques requises pour les projections**

Format de projection : DCP ou fichier numérique (**fichier vidéo HD MP4/H264** encodage AVC H264, 1920x1080).

Actuellement, toutes les salles du Festival ne sont pas équipées pour le son 5.1. Toutes les salles ne sont pas équipées de lecteur DCP.

Le disque dur contenant le fichier DCP et le fichier numérique (**fichier vidéo HD MP4/H264** encodage AVC H264, 1920x1080) devra être expédié à l'association, impérativement **pour réception le 20 août 2024**. Le film pourra également être envoyé via FTP.

### **Adresse d'envoi :**

**Festival International du Film de Nancy  
Association Aye Aye VO  
9 rue Michel Ney  
54000 Nancy  
FRANCE**

Les DCP devront nous parvenir sans clé KDM.

Les DCP et les fichiers numériques seront vérifiés puis compilés sur plusieurs disques durs à des fins de projection dans les différentes salles du festival. Ces disques durs intégreront les archives du festival et ne serviront en aucun cas pour d'autres projections, sauf accord express des ayants droit.

## **8. Autorisation de publication des données d'inscription**

Les données et photos fournies lors de l'inscription via [www.shortfilmdepot.com](http://www.shortfilmdepot.com) seront utilisées dans diverses publications (catalogues Festival, site Internet, référencement vidéothèque) et seront susceptibles de faire l'objet de traductions, corrections ou modifications préalablement à leur publication. Par les présentes, vous autorisez, à titre gratuit, AYE AYE VO / FIF NANCY à les utiliser dans ce cadre.

## 9. Garanties

**Vous garantissez à AYE AYE VO / FIF NANCY que vous détenez ou que vous avez acquis l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à la participation du film à la compétition internationale ou aux autres sélections du festival ainsi qu'aux utilisations accordées à AYE AYE VO / FIF NANCY en vertu du présent règlement et notamment sans que la liste soit exhaustive que vous disposez des droits relatifs aux images, musiques, lieux de tournages, scénarios, droits des différents auteurs, réalisateurs, artistes interprètes, mais également droit d'utiliser, citer et reproduire, les photographies, noms et prénoms et pseudonymes des différents intervenants.**

À ce titre, vous garantissez AYE AYE VO / FIF NANCY contre tout trouble, revendication, éviction quelconque et toute action de tout tiers sur quelque fondement que ce soit. Vous prendrez à votre charge les éventuels dommages et intérêts ainsi que l'ensemble des frais, notamment ceux relatifs à l'instance judiciaire (frais et honoraires, débours, frais d'expertise, etc...) et ceux relatifs à toute mesure d'exécution, que AYE AYE VO / FIF NANCY aurait à payer au terme, soit d'une décision judiciaire assortie de l'exécution provisoire, soit d'une transaction signée avec le demandeur à l'action.

En tant que de besoin, il est rappelé que le défaut de détention de tous les droits et autorisations nécessaires à la participation du film à la compétition internationale ou aux autres sélections du festival, ainsi qu'aux utilisations accordées à AYE AYE VO / FIF NANCY tels que visés au présent article, vous soumet aux peines pénales et civiles prévues par la loi.

## 10. Transport et assurances

Les frais d'envoi des supports de projection sont à la charge des participants.

Les frais de réexpédition sont à la charge de AYE AYE VO / FIF NANCY

Les frais d'assurance entre la réception et le rendu des supports de projection sont à la charge de AYE AYE VO / FIF NANCY. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité de AYE AYE VO / FIF NANCY n'est engagée que pour la valeur de remplacement du support de projection. Aucune réclamation concernant l'état des supports de projection ne pourra être prise en compte plus de 30 jours après la date de leur renvoi.

## 11. Sous-titrage des films sélectionnés

Les films en langue française devront être fournis si possible avec un fichier de sous-titre en anglais (.srt). Tout film non francophone devra être accompagné du fichier de sous-titres (.srt) en anglais et dans la langue originale, et si possible avec le fichier de sous-titre (.srt) en français. **Le fichier du film ne devra pas avoir de sous-titres incrustés.**

**La traduction par "voice over" n'est pas acceptée.**

Si, pour des raisons techniques, la réalisation d'une copie sous-titrée en français aux frais de AYE AYE VO / FIF NANCY devait s'avérer nécessaire, elle l'intégrera à ses archives. AYE AYE VO / FIF NANCY s'engage expressément à en limiter l'usage à ses activités propres, strictement culturelles et non commerciales.

## **12. Invitation**

Les réalisateurs des films en compétition seront invités à Nancy. AYE AYE VO / FIF NANCY prendra en charge leur hébergement, une allocation nourriture et une participation de 70 € aux frais de voyage leur seront allouées à leur arrivée.

Pour chaque film, un seul membre de l'équipe du film sera pris en charge. Cette invitation n'est pas cessible à un tiers.

## **13. Prix**

Il sera notamment décerné :

- le Prix du Jury pour la compétition Grande région,  
Le prix est accompagné avec le trophée du Festival.  
Le prix n'est pas doté.

Les ayants droit s'engagent à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel le libellé complet du prix et la mention : « **30<sup>e</sup> Festival International du Film de Nancy** ».

Les films primés pourront faire l'objet de projections palmarès supplémentaires, et notamment le lendemain de la séance de clôture dans l'une des salles du Festival International du Film de Nancy.

## **14. Diffusion télévision et Internet**

Vous autorisez AYE AYE VO / FIF NANCY, à titre gratuit, à reproduire et diffuser sur des chaînes de télévision hertziennes, numériques, câble, satellite et ADSL, ainsi que sur des sites Internet, des extraits des films sélectionnés dans le cadre du Festival. Ces extraits ne pourront pas excéder 10% de la durée totale du film et dans tous les cas seront limités à 3 minutes. Ils ne seront utilisés que dans le cadre de reportages consacrés au Festival, d'émissions télévisées ou Web, d'interviews télévisées ou Web et/ou d'annonces promotionnelles ou publicitaires pour le Festival actuel ou futur et ce, pour une durée d'un an, à compter de l'inscription du film sur [www.shortfilmdepot.com](http://www.shortfilmdepot.com), renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de deux (2) mois avant l'échéance.

## **15. Diffusion des films pendant le festival et post festival**

Du fait de l'inscription du film, vous autorisez, pendant la durée du festival, Aye Aye VO / FIF Nancy à :

- intégrer le film à tout autre film au choix de Aye Aye VO / FIF Nancy en vue de sa projection ;
- représenter et reproduire le film dans toute salle de projection (salle de cinéma, salle de spectacle, amphithéâtre ou autres salles sélectionnées par Aye Aye VO / FIF Nancy, y compris dans des lieux publics, en intérieur ou en extérieur, dans des écoles, établissements professionnels, avec ou sans restauration (à titre gratuit ou payant)).

## **16. Archivage et consultation au siège social de AYE AYE VO / FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE NANCY**

AYE AYE VO / FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE NANCY mène une mission de sauvegarde du patrimoine des courts métrages. À cet effet, elle conserve et archive toutes les œuvres soumises à la sélection. Elle pourra être amenée, pour une meilleure conservation des archives, à les transférer sur de nouveaux supports actuels ou futurs (numériques ou autres).

Vous autorisez AYE AYE VO / FIF NANCY, à titre gratuit, à réaliser, dans le cadre de sa mission de sauvegarde du patrimoine, la consultation libre, gratuite et individuelle des films archivés au siège social et ce, pour une durée de 10 ans, à compter de l'inscription du film sur [www.shortfilmdepot.com](http://www.shortfilmdepot.com), renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de deux (2) mois avant l'échéance.

### **17. Prolongement du Festival**

Les films sélectionnés dans le cadre du Festival pourront éventuellement faire l'objet de consultation libre, gratuite et individuelle dans les locaux de l'association.

Vous autorisez AYE AYE VO / FIF NANCY, à titre gratuit, à réaliser un montage audiovisuel d'extraits de plusieurs des films sélectionnés dans le cadre du Festival (en particulier les films primés) et de les diffuser sur tous supports aux fins de promotion du Festival en France et à l'étranger et ce, pour une durée d'un an, à compter de l'inscription du film sur [www.shortfilmdepot.com](http://www.shortfilmdepot.com), renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de deux (2) mois avant l'échéance.

### **18. Acquisition des copies**

AYE AYE VO / FIF NANCY pourra solliciter du producteur le droit d'acquérir une copie de tout film sélectionné au Festival International du Film de Nancy, et en particulier, des films primés. AYE AYE VO / FIF NANCY s'engage expressément à en limiter l'usage à ses activités propres, strictement culturelles et non commerciales.

### **19. Cas non prévus et contestations**

Le bureau de AYE AYE VO / FIF NANCY ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

### **20. Divers**

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Le bureau de AYE AYE VO / FIF NANCY ou son représentant se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toutes autres mesures adéquates en cas de non-respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.

Pour tout litige, seuls seront compétents les tribunaux français.

### **21. Annulation**

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'association AYE AYE VO / FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE NANCY se réserve le droit d'annuler la manifestation.